

**RELEVE DE DECISIONS DE LA REUNION
DU CONSEIL PORTUAIRE DE CARRO**
DU 09 DECEMBRE 2024

Membres du Conseil Portuaire présents :

Mme Odile TEYSSIER-VAISSE
M. Jérôme FONTAINE

M. Arnaud HUS

M. Philippe GARCIAS
M. Jérôme GONTERO
Mme Margot SUBI
Mme Magali AUBERT
M. Sébastien CAYUELA
M. Rémy BEDEREDE
M. Frédéric VERT
M. William TILLET
M. Christophe AGNIEL
M. Hervé GOUT-VERNIER
M. Eric BRUN
M. Fernand ABRIGLIO
M. Nicolas JAROSSAY

Conseillère Municipale de la ville de Martigues
CD13. Directeur Adjoint des Routes et des Ports
(représentant M. le Délégué aux Ports)
CD13. Chef du Service Maîtrise d'Ouvrage
(représentant M. le Directeur des Routes et des Ports)
SEMOVIM , Directeur (suppléant)
SEMOVIM, Directeur des Ports
SEMOVIM, Directrice administrative
SEMOVIM , assistante de gestion (suppléante)
SEMOVIM, Maître de Port
Exploitant chantier naval B2 M
SNSM : Directeur de la station locale
Premier Prud'homme de Pêche de Martigues
Pêcheur professionnel
Pêcheur professionnel
Plaisancier
Plaisancier
Plaisancier

Participaient également CD13)

Mme Annie KORCHIA
Mme Evelyne GAUTHIER
M. Thierry WOLGENSINGER

M. Martial PACINI

Adjointe au Chef du Service Maîtrise d'Ouvrage
Surveillante de port
Adjoint au Chef de Service Entretien et Exploitation
Charge de mission portuaire

Le quorum étant atteint, Monsieur le Directeur Adjoint des Routes et des Ports ouvre la séance en priant l'assemblée de bien vouloir excuser l'absence de M. Frédéric COLLART, Délégué aux Ports, empêché. Il présente les points suivants qui seront successivement examinés.

**OBSERVATIONS SUR LE RELEVE DE CONCLUSIONS DE LA REUNION DU
CONSEIL PORTUAIRE DU 13 NOVEMBRE 2023**

M. HUS précise que le Département a modifié les modalités de transmission des documents afin de limiter la production de papier. Désormais ceux-ci sont adressés aux membres du conseil portuaire par courrier électronique et sont projetés sur écran en séance.

Le compte rendu ne fait pas l'objet d'observations particulières ; il est adopté par l'instance portuaire.

COMpte RENDU D'EXECUTION DU PROGRAMME DES TRAVAUX 2024

M. WOLGENSINGER présente le bilan d'exécution du programme de travaux 2024 établi à hauteur de 293 065 € HT.

Il précise que, suite aux inspections visuelles intervenues cette année, les pannes feront l'objet d'un diagnostic technique en 2025. Sous réserve de vérification, les piles actuelles de soutien pourraient être conservées.

S'agissant des travaux de rénovation de l'aire de carénage, en cours d'achèvement, il rappelle que l'autorisation de rejet des eaux usées dans le réseau n'est pas encore délivrée par la Métropole malgré les instances répétées du Département. Dès son obtention, l'aire de carénage pourra être utilisée. M. GONTERO indique également que la grue sera opérationnelle la semaine prochaine suite à la réparation de son système hydraulique. Par ailleurs, en réponse à M. BRUN, il indique que l'intervention sur la borne électrique de la panne D sera prochainement réalisée par la SEMOVIM.

Suite à l'intervention de M. VERT au sujet des problèmes du nouveau mouillage de la navette installé par le Département, il lui est indiqué que celui-ci sera repris dans le même positionnement que celui d'origine. M. AGNIEL préconise l'ajustement du mouillage lorsque le bateau est en place pour une parfaite opérabilité.

Enfin, M. WOLGENSINGER indique que, suite au déblaiement de la zone de pêche par les pêcheurs, deux bennes seront désormais mises à disposition de façon pérenne pour faciliter l'évacuation des déchets par les professionnels. Une réflexion devra être menée avec les pêcheurs pour doter cette zone d'une véritable déchetterie portuaire dédiée aux activités de pêche. Une cuve à huile pourrait à cet égard être installée pour répondre à leurs besoins. De même, une filière de récupération des filets de pêche usagés est en cours d'étude, M. TILLET indiquant sur ce point la nécessaire prise en charge par le futur prestataire du désarmement des filets.

PROGRAMMATION DES TRAVAUX 2025

Les travaux programmés en 2025 sont estimés à **1 090 000 € HT**, sa majeure partie (1 000 000 €) devant être consacrée à la construction de la capitainerie. Les travaux pourraient démarrer au printemps prochain mais, afin de ne pas perturber la saison estivale du port, il a été jugé préférable de les reporter en septembre 2025. M. HUS précise toutefois que, au regard du contexte budgétaire difficile des collectivités locales, la concrétisation de ce projet est actuellement soumise à un nouvel arbitrage, comme l'ensemble des investissements devant être réalisés par le Département.

TARIFICATION 2025

Il est appliqué, pour la tarification 2025, une hausse de 1,8 % correspondant à l'évolution de l'indice INSEE consommation.

M. le Chef du Service Maîtrise d'Ouvrage indique qu'un nouveau tarif forfaitaire de 200 euros a été instauré, au titre des frais d'établissement des procès-verbaux de constats d'infraction afin de dissuader davantage les contrevenants, notamment ceux agissant sans droit ni titre sur le port.

Suite à l'interrogation de M. BRUN sur l'application d'une tarification surfacique, à l'instar de celle retenue par la Métropole, il indique que cette réforme est en cours de réflexion par le Département.

Ce projet de tarification 2025 est ensuite adopté par le conseil portuaire.

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DES ACTIVITES DE PLAISANCE : BILAN D'EXPLOITATION 2024 ET PERSPECTIVES 2025.

Présenté par M. GONTERO, le bilan d'exploitation de la SEMOVIM, délégataire des activités de plaisance du port, figure en annexe au présent document. Il est succinctement précisé ci-après :

La délégation de service public des activités de plaisance du port a été attribuée à la SEMOVIM à compter du 1^{er} janvier 2024, pour une durée de 9 ans.

Travaux

- Le contrôle préventif des mouillages effectué en avril et octobre a permis de déclencher les interventions avant les épisodes de mauvais temps. Le Département a pour sa part, pris en charge les réparations sur les chaînes mères.
- D'importantes interventions ont été réalisées sur les équipements électriques des pannes et des quais, fortement abîmés par les embruns du site.
- 52 manutentions de grues ont été opérées en 2024, la SEMOVIM attendant désormais l'autorisation de la Métropole de raccordement des eaux usées pour que le Département mette en service l'aire de carénage.
- La toiture de la déchetterie a été reprise par la SEMOVIM pour une meilleure solidité et intégration esthétique.
- L'ensemble des anneaux d'amarrage des pannes D, E, F, G a été remplacé par des taquets d'amarrage, les élingues se substituant également aux chaînes d'arrimage.

Exploitation

- La SEMOVIM a reconduit en 2024 le recours à une société de gardiennage en été pour contrôler l'accès à la mise à l'eau et notamment l'interdiction d'accès des jet ski. Cette mesure a produit tous les effets escomptés.
- La déconstruction de l'ancien bateau de M. « GATTO » a été réalisée et financée par le Département.
- 176 places occupées de plaisance, 5075 « nuitées » de passage en 2025 en baisse par rapport à l'année précédente consécutive à la météo dégradée. Une affectation de nouveaux postes à flot devrait intervenir au 1^{er} trimestre 2025 (réunion de la CCAPF). La SEMOVIM accuse un déficit de 17 000 € pour la gestion de ses activités de plaisance au port de Carro. Un déficit prévisionnel de 8 371 € est prévu en 2025, le résultat d'exploitation étant toutefois fortement dépendant des conditions climatiques et de la clientèle de passage.

Pour 2025, la SEMOVIM programme prioritairement les opérations suivantes :

- Le changement préventif des chaînes et des mouillages
- Le remplacement progressif des bornes qui débutera par celles de la panne D
- La continuation du contrôle des installations par Veritas
- La remise en état des sanitaires avant la saison estivale
- L'engagement d'une réflexion sur la réorganisation des quais (devant les pannes D et F), le stationnement gênant des véhicules constituant une contrainte d'exploitation.

- L'enlèvement des unités devrait être systématisé, pour rendre au quai sa destination initiale d'accueil des annexes.
- La réparation des bollards des pannes A et B

M. TILLET demande que la panne F soit contrôlée et notamment la fixation de la panne sur les piles car il constate des forts mouvements de celle-ci. La SEMOVIM procèdera à ce contrôle en même temps que les travaux des reprises de fixation de la panne C. De même, le Département fait droit à sa demande de réparation du poste électrique de la zone de pêche qui pose des problèmes de sécurité.

M. BEDEREDE fait état des incivilités qui se déroulent sur les pannes A et B et demande que des barrières d'accès y soient également installées. Il souligne le problème de sécurité posé par les usagers qui les utilisent, munis de harpons chargés.

QUESTIONS DIVERSES

Il est soulevé par M. BEDEREDE le problème de positionnement des bateaux sur l'espace de commerce dédié à la location de bateaux. Il fait valoir le difficile accès des bateaux de commerce qui souvent heurtent les bateaux de plaisance stationnés. M. CAYUELA suggère qu'un travail de fond de réorganisation des places soit engagé. Des bateaux plus courts pourraient selon lui être stationnés sur la panne à proximité, M. TILLET proposant pour sa part que le bateau du Parc soit déplacé pour limiter ces incidents, d'autant plus que les moteurs relevés des hors-bords présentent des dangers supplémentaires pour la sécurité. Mme GAUTHIER complète le sujet en indiquant que des mouvements internes des bateaux seront engagés avant l'affectation des nouveaux postes à flot.

M. AGNIEL réitère la demande des professionnels de fermeture du marché aux poissons par une clôture dotée d'un portail en raison des dépôts de déchets et des vols qui ont lieu lorsque le marché n'est pas ouvert. Les risques de chute des usagers liés au matériel de pêche entreposés sur cette zone de travail risquent également, selon M. TILLET, d'engager la responsabilité de la profession. M. HUS confirme la position de principe du Département de favoriser l'accès à tous aux espaces portuaires. Il estime également que le problème des encombrants constatés sur les espaces de pêche relève en priorité de la responsabilité des pêcheurs qui doivent d'abord se mobiliser davantage pour mettre un terme à ces dépôts.

Enfin, il considère que la propreté du port concerne l'ensemble des acteurs, le Département et la Ville faisant quant à eux des efforts pour juguler ce problème.

Après discussion, il est convenu que cette question soit de nouveau soumise à l'arbitrage de M. le Délégué aux Ports.

M. BEDEREDE demande également que l'éclairage du port, géré par la commune, soit assuré de façon permanente pour dissuader les vols et les incivilités. Mme TEYSSIER-VAISSE en prend bonne note tout en soulignant les efforts importants de présence de terrain fournis par la Police Municipale et Nationale. M. HUS réitère sur ce point la proposition du Département de relier à ses frais les caméras de vidéoprotection du port au CSU de la Ville, à l'instar des autres ports départementaux. La transmission en temps réel est selon lui, de nature à améliorer la réactivité des interventions de la police et le contrôle plus régulier des présences sur le port. Il indique à ce sujet que son service étudie la mise à jour du Règlement Particulier de Police du port pour tenir compte de l'évolution des usages portuaires et la nécessité d'actualiser certaines de ses dispositions. Ce document sera soumis en 2025 au Conseil Portuaire lors

d'une réunion spécialement dédiée après achèvement de la phase de concertation avec l'ensemble des acteurs du port.

M. BEDEREDE fait état du délabrement des algecos situés sur les terrains de la commune et abritant les deux commerces qui avaient été installés à titre provisoire dans l'attente de la reconstruction des nouveaux bâtiments. Il questionne le Département sur l'état d'avancement de ce projet. M. HUS lui indique que les dalles vacantes sont pour le moment destinées à recevoir les matériels de chantier de la future capitainerie. Elles ne seront donc disponibles au mieux qu'au troisième trimestre 2026. Le Département et la Ville sont convenus pendant ce temps de travailler de concert sur ce projet de relogement des commerces. Dans cette perspective a été diligentée par M. HUS une étude des prescriptions techniques et urbanistiques de la zone. Celle-ci servira à l'élaboration du cahier des charges sur la base duquel l'appel à projet auprès des exploitants pourra être lancé.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Directeur Adjoint des Routes et des Ports lève la séance et remercie les participants.

Le Délégué aux Ports

Frédéric COLLART

26 MARS 2025

CONSEIL PORTUAIRE DU 9 DECEMBRE 2024

BILAN TRAVAUX 2024

ENTRETIEN ET REPARATION MOUILLAGES-PONTONS-EQUIPEMENTS DIVERS :

- ✓ Le contrôle complet de nos installations sous-marines a été réalisé par l'équipe du port au mois d'avril avec changement préventif de 20% des chaînes filles. Le second contrôle annuel qui devait avoir lieu à l'automne a été avancé au mois d'Août, ce qui a permis d'être prêt pour les premières houles qui ont été particulièrement précoces cette année (courant septembre).
- ✓ Le CD13 a fait changer les chaînes mères A impair et F pair par la société ECTM. La vérification des organaeaux des corps morts a également entraîné le changement de ceux situés sur la chaîne mère D/E.
- ✓ De gros travaux de remise aux normes électriques ont été réalisés par la SEMOVIM cette année encore, notamment la reprise des alimentations des pannes D,E et F par la société AEI, ainsi que le changement du disjoncteur principal des pannes A et B, pour un montant global proche de 9000 € HT.
- ✓ Des travaux de soudure ont été réalisés sur les portails de la panne D ainsi que sur les pieds des extensions des pannes D et E. Le département a procédé également au renforcement des fixations au quai des pannes A et B.
- ✓ Des serrures défectueuses ont été changées sur les portails des pannes.
- ✓ Les freins du clark servant à la manutention des remorques sur l'aire de carénage ont été refaits.

GRUE :

- ✓ La non-conformité de l'aire de carénage n'a pas permis de réaliser d'opération de carénage cette année, mais uniquement des manutentions pour entretien mécanique ou mise en sécurité des navires : 52 manutentions simples ont eu lieu en 2024.
- ✓ Les travaux de mise aux normes ont bien débuté courant Septembre pour une livraison avant la fin de l'année et une reprise possible des carénages dès le mois de Janvier. La nouvelle aire de carénage sera désormais équipée d'un débourbeur / déshuileur relié en aval au réseau d'assainissement de la métropole, pour zéro rejet dans le port.
- ✓ Ce projet s'accompagne de la création d'un espace dédié pour le tri et la récupération des déchets lié à la plaisance, avec des contenants dédiés à chaque produit et une offre élargie.

INTERVENTION DIVERSES :

- ✓ Suite aux problèmes liés à la présence de jet-ski sur la mise à l'eau qui leur est interdite, la SEMOVIM a prolongé l'embauche d'un agent de sécurité de la société MD2 sur les trois mois de la saison estivale dédié au respect de cette interdiction, pour un montant supérieur à 5000€.
- ✓ 3 sinistres ont eu lieu cette année, liés au mauvais temps, dont 1 suite à la rupture d'un anneau d'amarrage sur la panne D, ce qui nous amène à procéder à une vérification de tous les

anneaux équipant les pannes du port, avec une remise en état qui devra se faire dans les meilleurs délais pour éviter tout nouvel incident.

- ✓ La fixation de la panne C a été renforcée. Nous avons fourni le matériel et les services du département ont effectué les travaux.

ZONE PÊCHE :

- ✓ Il n'y a plus actuellement de dispositif de récupération des vieux filets de pêche sur le port de Carro, en attendant une nouvelle filière de recyclage fonctionnelle.
- ✓ Le bateau de pêche de 12.50m (L'ESPAÏ), de Mr. GATTO, qui était stationné à Port Maritima depuis 2021, a été transporté et déconstruit dans le centre EPUR au frais du département.

MANIFESTATIONS

- ✓ Nous avons apporté notre soutien financier au concours de pêche organisé par l'association des plaisanciers de Carro, qui a eu lieu le 15 juin 2024.
- ✓ Le spectacle pyrotechnique auquel nous devions apporter notre soutien logistique au travers de deux agents et de notre navire de servitude, a été annulé pour cause de mistral trop fort.

PROJECTIONS TRAVAUX-2025

Les projets pour 2025 :

- ✓ Un suivi régulier renforcé de l'état de l'infrastructure sous-marine et terrestre pour prévenir toute casse lié aux épisodes de houle de plus en plus précoce et récurrents.
- ✓ La vérification en plongée courant avril et septembre donnera lieu au changement préventif de 20 % des mouillages en prévision des épisodes de fortes houles
- ✓ Entretien annuel de la grue.
- ✓ Changement des 3 bornes mixtes (eau, électricité) sur la panne D.
- ✓ Numérotation des places à refaire.
- ✓ Changements des roulements et des roues des trois dernières remorques de l'aire de carénage.
- ✓ Rafraîchissement des sanitaires avant saison.
- ✓ Travaux électriques éventuels suite à la vérification périodique par la société Véritas.
- ✓ Réorganisation du quai devant les pannes C à F :
 - Enlèvement des épaves
 - Recensement de tous les bateaux de type annexes
 - Stationnement des annexes sur le quai.

Travaux vus avec le département :

- ✓ Changement des bollards des pannes A et B, vérification et changement éventuel des anneaux d'amarrage des pannes D à F.
- ✓ Changement panne A et B.

- ✓ Changement des 3 bornes mixtes (eau, électricité) sur la panne D.
- ✓ Projet de la future capitainerie.

ELEMENTS FINANCIERS :

- Le port de Carro dispose de 176 places de plaisance.
- **5076** nuitées de passage ont été enregistrées, à ce jour, pour 2024, contre 5372 en 2023. Cette diminution s'explique par l'affectation des places en contrat annuels.
- La dernière commission d'attribution a eu lieu le 6 février 2023 : 11 places de bateau de plaisance ont été attribuées ainsi que trois places en plage pour les bateaux de tradition.
- Il n'y a pas eu de commission d'attribution en 2024. Elle se tiendra 1^{er} trimestre 2025.
- Le bilan d'exploitation 2024 prévisionnel fait apparaître un déficit de **17 k€**.
- Le Conseil Départemental a prévu une augmentation de **1,80 % pour 2025**.
- Pour 2025, le budget prévisionnel affiche un résultat déficitaire de **-8 371 €**.